

Le gouvernement officialise les nouveaux indicateurs de richesse

Aut-eur-ric : Arnaud Bihel

Catégorie(s) : [Bien-être et richesses](#)

Etiquette(s) : [inégalités](#), [PIB](#), [richesses](#)

Date : 27 octobre 2015

Comme le veut la loi, le gouvernement a publié le premier rapport annuel prenant en compte 10 indicateurs de richesse alternatifs au PIB.

Vingt-sept pages et 10 indicateurs pour un nouveau regard sur la croissance. Le gouvernement a rendu public mardi 27 octobre le premier rapport annuel sur les nouveaux indicateurs de richesse. Ces données accompagnent les documents du projet de loi de finances, ainsi que l'institue la [loi adoptée au printemps](#) à l'initiative de la députée EELV Eva Sas.

<https://twitter.com/gouvernementFR/status/658984502316896257>

Pour prendre en compte, au-delà du PIB, des mesures de qualité de vie, d'inégalités et de développement durable, le gouvernement s'est appuyé en grande partie sur le tableau de bord proposé en juin par le CESE et l'organisme France Stratégie (*Voir* : [10 indicateurs de progrès pour penser au-delà du PIB](#)), à quelques différences près :

Ce n'est pas le taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans que le gouvernement prend en compte, mais celui des sorties précoces du système scolaire (des 18-25 ans).

Le CESE mettait en avant l'indice d'abondance des oiseaux pour mesurer la biodiversité ; le gouvernement préfère s'en tenir au taux d'artificialisation des sols.

L'indicateur concernant le taux de recyclage des déchets est laissé de côté, au profit d'un indicateur supplémentaire consacré aux inégalités : celui du taux de pauvreté en conditions de vie, ou privation matérielle.

Tandis que l'autre indicateur dans ce domaine, celui consacré aux inégalités de revenus, prend en compte le rapport de la masse des revenus détenus par les 20% les plus riches et ceux des

20% les plus pauvres. Et non des 10% en haut et en bas de l'échelle, comme le préconisaient le CESE et France Stratégie - ce qui aurait donné une vision plus prononcée des inégalités.

Télécharger le rapport : ["Les nouveaux indicateurs de richesse"](#) (format pdf)

Au final, ces indicateurs permettent surtout au gouvernement de s'adresser, globalement, un satisfecit. Ainsi, ces inégalités sont en baisse en 2013 (le rapport est de 4,3 contre 4,6 en 2012), et « nettement plus faibles en moyenne que dans la zone euro ».

Quant au taux de privation matérielle, qui concerne 12% des Français.e.s en 2014, il a diminué ces deux dernières années et atteint « son niveau le plus bas jamais établi. » Et est également bien inférieur à la moyenne européenne.

Satisfaction aussi quant à l'indicateur d'espérance de vie en bonne santé, à la hausse après avoir baissé entre 2008 et 2010.

Et quand les indicateurs sont moins flatteurs, comme celui de l'endettement, astuce : pour une fois, on ne trouve pas de graphique de comparaison avec l'Union européenne ou d'autres pays européens.

Mais derrière le numéro d'autosatisfaction, c'est dans le long terme que cet exercice doit s'inscrire. La publication de ce rapport n'est « pas un aboutissement, mais un point de départ », note le Premier ministre. Manuel Valls « souhaite que ce tableau de bord vive et suscite des débats dans toute la société ».

A la veille de la publication, [Eva Sas enfonce le clou](#), en soulignant avec d'autres élu.e.s : « Cette approche nouvelle du progrès doit maintenant être ancrée, dans les documents budgétaires, et les études d'impact de la loi. Nous voulons la stabilisation de la liste de ces indicateurs, qui doit être gravée dans le marbre pour traverser les mandatures et permettre une appropriation par les gouvernants, parlementaires, économistes, journalistes, et bien sûr nos concitoyens. »

Et pour en savoir plus, notre dossier : [BIEN-ÊTRE ET CROISSANCE](#)